



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 septembre 2020**

DÉLIBÉRATION N° 2020-19

Nombre de membres en exercice : 15 Présents : 14 Pouvoirs : 00 Pour : 14 Contre : 00 Abstention(s) : 00

Le vingt huit septembre deux mil vingt à dix neuf heures trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de TINCQUES, sous la présidence de Monsieur Jacques THELLIER, Maire, par suite de convocation en date du vingt deux septembre deux mil vingt, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : MM. André BOUCHIND'HOMME, Alain CITERNE, Maryse DELASSUS, Antoine DELION, Vincent DELION, Florence DÉTOURNÉ, Françoise DÉTOURNÉ, Philippe DUBAR, Laëtitia DUBOIS, Gérard FLEURBAEY, Daniel MIVELLE, Bruno POULAIN, Jacques THELLIER et Didier VAILLANT.

Absent : Cyrille GOUILLARD

Madame Florence DÉTOURNÉ est élue secrétaire de séance.

Demandes d'autorisation environnementale et de permis de construire en vue de l'extension du site de production de pâtisseries de la SAS « les délices des 7 vallées »

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents qu'en application des dispositions du Code de l'Environnement et de l'arrêté préfectoral du 2 juillet 2020, une enquête publique a été ouverte pendant 32 jours, à compter du 17 août 2020, période au cours de laquelle le public a pu prendre connaissance du dossier sur support papier, aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie, tous les jours de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, et le samedi matin de 9h00 à 12h00.

Il précise que Monsieur Alain DAGET, nommé commissaire enquêteur, a également tenu des permanences en mairie de TINCQUES, siège de l'enquête :

- Le lundi 17 août 2020 de 9h00 à 12h00
- Le vendredi 28 août 2020 de 15h00 à 18h00
- Le mercredi 2 septembre 2020 de 15h00 à 18h00
- Le samedi 12 septembre 2020 de 10h00 à 12h00
- Le jeudi 17 septembre 2020 de 15h00 à 18h00

Il ajoute que le conseil municipal doit émettre un avis sur le sujet dans un délai de 15 jours à compter de la clôture du registre d'enquête publique (le 17 septembre 2020), de manière à ce que la délibération puisse être transmise en préfecture du Pas-de-Calais le 2 octobre 2020 au plus tard.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé de son Président :

Emet, à l'unanimité des membres présents, un avis favorable aux demandes d'autorisation environnementale et de permis de construire en vue de l'extension du site de production de pâtisseries de la SAS « les délices des 7 vallées », avis motivé par :

- le souhait de ne pas créer d'obstacle au développement économique de la commune
- l'incidence d'un tel projet en terme de création ou de maintien d'emploi
- l'impact positif sur la vie locale (habitat, écoles etc ...)

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que susdits.

Suivent les signatures des membres présents

Pour copie conforme
Jacques THELLIER
Maire de TINCQUES



Acte à classer**2020-19**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2020-09-29T16-27-36.00 (MI225546945)

Identifiant unique de l'acte : 062-216208207-20200928-2020-19-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Demandes d'autorisation environnementale et de permis de construire de la SAS les délices des 7 vallées

Date de décision : 28/09/2020



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communes

Acte : Délib 2020-19.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 29/09/20 à 16:23

Par LEFEBVRE Gilles

Transmis

Date 29/09/20 à 16:27

Par LEFEBVRE Gilles

Accusé de réception

Date 29/09/20 à 16:36

Délibération rendue exécutoire le 1^{er} octobre 2020,
après publication et télétransmission en préfecture
du Pas-de-Calais le 29 septembre 2020.

Jacques THELLIER
Maire de TINCQUES

